



Journée d'étude de l'Association des étudiants de l'Institut Louis Favoreu

LE DROIT CONSTITUTIONNEL À L'ÉCRAN

APPEL À CONTRIBUTION

L'Association des étudiants de l'Institut Louis Favoreu organise, en partenariat avec l'ILF-GERJC, une journée d'étude à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence le vendredi 18 février 2022 sur le thème « Le droit constitutionnel à l'écran ». Cette journée a pour vocation d'offrir une tribune à des chercheurs spécialisés en droit constitutionnel, qu'ils soient débutants ou aguerris, afin qu'ils puissent apporter leur regard sur la rencontre entre leur discipline de prédilection et la fiction audiovisuelle. Les actes de la journée d'études feront l'objet d'une publication durant l'année 2022.

Présentation :

Les œuvres de fiction audiovisuelles et le droit paraissent être des domaines d'études particulièrement éloignés l'un de l'autre. Pourtant ces dernières années, un nombre non négligeable d'ouvrages et de colloques ont tenu le pari de les réunir, choisissant parfois une approche généraliste, parfois en distinguant les différents supports (le cinéma, les séries TV) ou encore en prenant pour point de départ une œuvre en particulier (*Star Wars, Jurassic Park, Game of Thrones...*) pour étudier les multiples représentations juridiques qui en émanent. La présente journée d'étude entend poursuivre ce type d'analyse sur cet objet d'étude avec, cette fois-ci, l'apport du regard plus spécifique du constitutionnaliste. Les contributions pourront être d'autant plus variées que celles-ci auront la possibilité de porter sur une œuvre particulière ou bien un ensemble d'œuvres au moyen d'une approche plus globale. Il pourra être question de fictions abordant explicitement les thèmes du droit constitutionnel, dans lesquelles on retrouve souvent une dimension politique marquée ou bien, de manière plus détournée, d'œuvres baignant dans un imaginaire *a priori* éloigné de la matière constitutionnelle.

Le programme précis de cette journée dépendra des sujets de contributions qui seront proposés. L'équipe organisatrice propose les deux grandes lignes directrices suivantes, étant entendu que celles-ci pourront aussi être amenées à évoluer en fonction des propositions.

-La représentation du droit constitutionnel à l'écran : la forme des régimes politiques, leur vie institutionnelle et la protection des droits fondamentaux sont concernés ici.

L'univers du droit constitutionnel constituerait une toile de fond plus ou moins visible concernant les récits visés par les études, les œuvres de fiction pouvant traiter de manière plus ou moins explicite le droit constitutionnel.

L'objectif visé serait alors double : le premier serait l'illustration, c'est-à-dire l'étude du traitement, par une œuvre particulière ou une série d'œuvres, des éléments du droit constitutionnel. Les contributions pourront alors porter sur des œuvres concernant un univers fictionnel ou non (œuvres historiques, politiques, d'anticipation, de science-fiction...), afin de pouvoir illustrer la manière dont les régimes politiques sont construits et perçus par les œuvres audiovisuelles.

Le second, quant à lui, serait la conceptualisation, soit l'étude de la manière dont les éléments de droit constitutionnel sont présentés dans les œuvres audiovisuelles, ayant pour objectif de théoriser la représentation du droit constitutionnel et ses implications dans les œuvres évoquées.

-La représentation des figures du droit constitutionnel à l'écran : les œuvres audiovisuelles comme le droit constitutionnel reposent sur des acteurs. Les deux notions se rejoignent alors lorsque les acteurs du droit constitutionnel sont représentés à l'écran.

Cette seconde partie concernera, en premier lieu, la représentation des figures archétypales liées à ce domaine (le chef de l'État, le chef du Gouvernement, le ministre, le parlementaire...), afin de permettre la conceptualisation de la représentation des archétypes du droit constitutionnel à l'écran.

En second lieu, les contributions pourront concerner la représentation dans la fiction des figures historiques, françaises comme étrangères, ayant eu une influence en matière constitutionnelle, en montrant ainsi comment ces figures, leurs rôles et leurs influences sur le régime politique auquel elles ont appartenu, sont perçues par les œuvres audiovisuelles.

Directives pour les propositions de contributions :

Les chercheurs qui désirent participer doivent présenter leur proposition de contribution, sous forme de résumé, au plus tard le 19 septembre 2021. Celle-ci ne devra pas excéder 3500 signes (espaces non compris). Elle sera accompagnée d'un curriculum vitae précisant les diplômes de l'auteur, son statut actuel et ses éventuelles publications.

L'ensemble devra être envoyé à l'adresse suivante : asso.eilf@gmail.com